

Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 juin 2015 à 18h30

Tous les membres du Conseil étaient présents sauf Mme Christelle FOSSANO, Mr Michel ENCELLE, Mr Fabrice BOYER donne pouvoir à Mr Bernard EIGELTHINGER, Mr Mathieu DIDEZ donne pouvoir à Mr Alexandre GUER.

Mme Jacqueline MARQUEZ est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du dernier conseil
 1. Réalisation d'emprunt pour assurer le financement des travaux de viabilisation de la rue de la Vigne
 2. Décisions modificatives – budget assainissement 2015
 3. Décisions modificatives – budget eau 2015
 4. Caution sur travaux
 5. Subvention ALCHC
- Questions diverses

Approbation du dernier conseil

Le compte rendu de la séance du 18/05/2015 est adopté.

Le Maire certifie avoir affiché le compte-rendu de cette séance à la porte de la mairie le 26/05/2015.

1. Réalisation d'emprunts pour assurer le financement des travaux de viabilisation de la rue de la Vigne (7.3 – emprunts)

Le Maire de la Commune de Courbesseaux, est autorisé à réaliser auprès du CREDIT MUTUEL un emprunt d'un montant de 300 000 € (trois cent mille euros) dont le remboursement s'effectuera par trimestrialité et sur 20 ans.

Cet emprunt sera contracté dans les conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

- **Taux réel d'intérêt pour l'emprunteur** : 1,90 %
- **Conditions frais du montant emprunté** : 0,10 %
- **Echéance trimestrielle** : 4 516,31 € (échéances constantes en capital et intérêts)
- **Remboursement anticipé** : possible à chaque date d'échéance avec préavis d'un mois et paiement éventuel d'une indemnité actuarielle due uniquement en cas de baisse des taux sur le marché.

Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements d'écoulant du présent prêt.

Le maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Le maire propose au conseil municipal de répartir l'emprunt de 300 000 € sur 3 budgets :

budget lotissement : 102 494,02 € HT
budget assainissement : 160 389,60 € HT
budget eau : 37 116,38 € HT

Il convient également de répercuter les annuités d'emprunt et de charges d'intérêt à chaque échéance selon la répartition suivante :

- 34,16 % sur le budget lotissement
- 53,46 % sur le budget assainissement
- 12,38 % sur le budget eau

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de répartir l'emprunt sur les 3 budgets précités et de répercuter les annuités d'emprunt et de charges d'intérêt à chaque échéance.

2. Décisions modificatives – budget assainissement 2015 (7.1 – Décisions budgétaires)

Suite à la délibération de ce jour autorisant Monsieur le Maire a contracté un emprunt de 300 000,00 € et à répartir sur le budget eau, le budget assainissement et lotissement il convient de prévoir les crédits nécessaires.

A cette fin, il convient de modifier les crédits comme il suit :

- Dépense de fonctionnement :

Article 66111 « intérêt d'emprunts » : 1 535,00 €

- Recettes de fonctionnement :

Article 70611 « redevances d'assainissement collectif » : 1 535,00 €

- Recette d'investissement :

Article 1641 « emprunt » : 160 389,60 €

- Dépense d'investissement :

Article 1641 « remboursement capital » : 3 305,00 €

Article 2156 « matériel spécifique d'exploitation » : 157 084,60 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

3. Décisions modificatives – budget eau 2015 (7.1 – Décisions budgétaires)

Suite à la délibération de ce jour autorisant Monsieur le Maire a contracté un emprunt de 300 000,00 € et à répartir sur le budget eau, le budget assainissement et lotissement il convient de prévoir les crédits nécessaires.

A cette fin, il convient de modifier les crédits comme il suit :

- Dépense de fonctionnement :
Article 66111 « intérêt d'emprunts » : 356,00 €
- Recettes de fonctionnement :
Article 70128 « autres taxes et redevances » : 356,00 €
- Recette d'investissement :
Article 1641 « emprunt » : 37 116,38 €
- Dépense d'investissement :
Article 1641 « remboursement capital » : 766,00 €
Article 21531 « installation réseaux eau » : 36 350,38 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

4. Caution sur travaux (7.10 – divers)

Le Maire propose que soit demandé à chaque futur propriétaire des parcelles du lotissement de la Vigne, un séquestre de 600 € qui sera restitué dans l'intégralité après la construction de la résidence dans le cas où il n'y aurait pas de dégâts sur les ouvrages d'aménagement du lotissement de la Vigne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

5. Subvention Association Loisirs et Cultures des Habitants de Courbesseaux (7.5 – subventions)

Sur proposition de monsieur le Maire, la subvention accordée annuellement à l'ALCHC sera à compter de cette année la somme de 300 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Questions diverses

Le conseil municipal autorise l'ajout à l'ordre du jour des délibérations suivantes :

- Décisions modificatives – budget assainissement 2015
- Décisions modificatives – budget eau 2015
- Caution sur travaux
- Subvention Association Loisirs et Cultures des Habitants de Courbesseaux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.